

# AVIS DE DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il y aura désignation de cinq membres représentant le personnel au conseil d'administration du **Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**.

*Peut se porter candidat :*

- *Un membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;*
- *Un membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;*
- *Un membre du personnel de soutien siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;*
- *Un directeur d'établissement d'enseignement du centre de services scolaire;*
- *Un membre du personnel d'encadrement du centre de services scolaire;*
- *Et possédant les qualités et conditions requises.*

## POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

1. Un poste pour un membre du personnel enseignant;
2. Un poste pour un membre du personnel professionnel non enseignant;
3. Un poste pour un membre du personnel de soutien;
4. Un poste pour un directeur d'établissement d'enseignement;
5. Un poste pour un membre du personnel d'encadrement.

## MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire disponible sur notre site Internet <https://www.csdgs.qc.ca/commission-scolaire/gouvernance/> ou au siège du centre de services scolaire en l'acheminant à l'adresse suivante : [candidaturesCA@csdgs.net](mailto:candidaturesCA@csdgs.net).

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au plus tard le 25 septembre 2020 (**date limite prolongée au 2 octobre 2020, 16 h**).

La date de désignation est prévue au plus tard le 6 octobre 2020.

## CONDITIONS ET QUALITÉS REQUISES

- Être membre du personnel du centre de services scolaire et siéger à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

# AVIS DE DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

## Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

### SONT INÉLIGIBLES

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui occupe un poste au sein d'un conseil, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

### PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET ANNONCE

Les cinq membres seront désignés parmi les candidatures éligibles reçues, au moyen d'un vote électronique qui sera tenu auprès des membres éligibles de la même catégorie d'emploi que le poste à combler. Des précisions seront transmises ultérieurement au sujet du vote.

# AVIS DE DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Les cinq membres désignés ainsi que le représentant du personnel d'encadrement (qui participe sans droit de vote) seront annoncés au plus tard le 6 octobre 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, à l'adresse [candidaturesCA@csdgs.net](mailto:candidaturesCA@csdgs.net) ou consultez le site Web [www.csdgs.qc.ca/commission-scolaire/gouvernance/](http://www.csdgs.qc.ca/commission-scolaire/gouvernance/).



Le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Kathlyn Morel, directrice générale

Échéancier	
Date limite pour nominations au CE	4 septembre 2020
Transmission de l'avis de désignation à tous les membres employés siégeant sur CE	10 septembre 2020
Période de mise en candidature	Entre le 18 septembre et le 25 septembre 2020, 16 h (date limite prolongée au 2 octobre 2020, 16 h)
Rencontre et désignation des membres du personnel CA	29 septembre 2020 (modifié, au plus tard le 6 octobre 2020)
Rencontre des membres parents du CA et des membres employés du CA pour nomination des membres de la communauté du CA	13 octobre 2020
Première séance du CA	20 octobre 2020